

HAUT BUGEY

AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 18/04/2024 N° 2024-23

Nomenclature :

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

Objet : Convention d'occupation temporaire de terrain privé appartenant à EDF pour l'installation de mobilier touristique

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « *de signer toute convention de partenariat ne comportant pas d'engagement financier ou un engagement financier ne dépassant pas un montant de 30 000 €* », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'Agglomération.

PREAMBULE

Haut-Bugey Agglomération met en place le projet « Jurassic Vélo Tours » en accord avec la stratégie de développement de la filière lacs, cascades et rivières, initiée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

La déclinaison opérationnelle passe ainsi par un volet aménagement qui, pour le Haut-Bugey, s'articule autour de 6 itinéraires. Le projet prévoit l'installation de mobiliers spécifiques de type panneau de départ, mat, rack à vélo, table et banc.

Bien que l'offre soit déjà opérationnelle d'un point de vue guidage et promotion, l'installation des mobiliers nécessite des autorisations. Ainsi pour le point d'intérêt du barrage et sauts de Charmines, le cahier des charges propose l'installation d'un poteau et d'un rack vélo en bordure du parking existant qui accueille déjà les randonneurs pédestres. Aussi, EDF met en place des conventions d'occupations sur ses parcelles, quel que soit le type d'aménagement prévu.

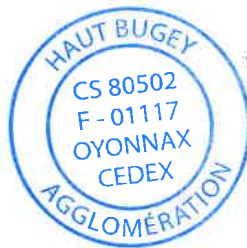
DECIDE

Article 1 : de signer la convention précisant les conditions de mise à disposition du terrain concerné. Celle-ci est accordée à titre gratuit et expirera le 31 décembre 2032.

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président

Michel MOURLEVAT



A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a large loop on the left and a vertical stroke on the right.